

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Août 2015**

**Présents** : Jean-Jacques LAVALLADE, Colette MOUSNIER Jocelyne LETURGIE, Valérie DUTROP, Sylvain BREGEON, Alan BROOKE, Patrice DELAVALLADE.

**Absents excusés** : Rudolph WIJBURG, Hervé DAUCHY, Catherine PEROUX, Pascal DELAVERGNAS.

Pascal DELAVERGNAS donne pouvoir à Valérie DUTROP.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 en séance ordinaire, le 27 Aout 2015, à la Mairie, sur convocation de M Jean-Jacques LAVALLADE, Maire, adressée à tous les conseillers et affichée le même jour. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibéré.

Madame Colette MOUSNIER est désignée secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

- Report mise à disposition du personnel communal à la Communauté de Communes du Haut Périgord,
- Renouvellement contrat,
- Travaux ouverture préau école primaire,
- Travaux local le Bourg,
- Révision tarif Cantine scolaire,
- Questions diverses.

### **REPORT MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU HAUT PERIGORD**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de reporter la mise à disposition du personnel communal à la Communauté de Communes du Haut Périgord comme annoncée dans la délibération du 28 juillet 2015 n°2015-41. Cette mise à disposition est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2016. En effet, à la demande des services de l'Etat un certain nombre de modifications sont demandés à la Communauté de Communes du Haut Périgord. Il ajoute qu'en attendant, la commune de Bussière-Badil continuera de gérer le périscolaire comme les années précédentes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de reporter la mise à disposition du personnel communal à la Communauté de Communes du Haut Périgord au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour gérer au mieux ce dossier.

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT**

Du fait du report de la prise en charge de la garderie et des temps d'activités périscolaires, par la Communauté de communes du Haut Périgord, il nous faut renouveler le contrat de Madame Carine PATRY jusqu'au 31 décembre 2015.

A L'UNANIMITE

### **TRAVAUX D'OUVERTURE DU PREAU A L'ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux travaux de réfection du pourtour de l'école primaire il est nécessaire de faire un aménagement de la cour vers le nouveau parking. Pour ce faire, il annonce qu'il a demandé à Monsieur Jean-Pierre JULLIEN artisan sur la Commune de Bussière-Badil de chiffrer les travaux.

Le Conseil Municipal accepte à L'UNANIMITE

## **TRAVAUX LOCAL COMMERCIAL DU BOURG**

Monsieur le Maire va réunir la commission travaux afin d'évoquer le devenir du local.

## **REVISION TARIF CANTINE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la révision de la participation demandée aux familles pour la cantine scolaire pour la rentrée 2015/2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de passer le prix journalier du repas pour les enfants de 1,95 € à 2.00 €
- celui des adultes de 4.20€ à 4,50 €
- et ce à compter de la rentrée scolaire 2015/2016

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire explique au conseil que les travaux autour de l'école primaire seront terminés avec la signalétique appropriée pour la rentrée des classes.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le système d'assainissement collectif de la commune de BUSSIERE BADIL connaît des dysfonctionnements majeurs sur lesquels il convient d'intervenir. Pour cela, une réunion est prévu le 19/09 /2015 avec le SATESE, le Service Départemental de la Police de l'Eau et le Service de l'Eau du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il va faire l'inventaire des bâtiments à mettre aux normes pour l'accès handicapé, ceci afin d'acter les priorités et mettre en place un calendrier.

J LETURGIE rappelle qu'il est urgent de contacter différentes entreprises afin de pourvoir au changement de la porte et des deux fenêtres de la cantine ainsi que de la fenêtre du dortoir rénové l'an dernier. Les prochaines vacances scolaires pourraient être une date idéale pour les travaux.

**SEANCE LEVEE A 22H30**